

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf octobre, à 20h, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle l'Auboise sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux:

Messieurs MOULON Jean-Christophe, BROUANT José, SIROU Frédéric, FORNITO Eric, BARBA Damien, DI CHIARA Régis

Mesdames, DROUET Stéphanie, CANONICO-HOPP Céline, BLANCHOT Jeannette

Absents excusés : PARACIEY Muriel (pouvoir donné à José BROUANT), BOY-LOUSTAU Jean-Marie (pouvoir donné à J.C. MOULON)

Absents : BARBA Damien

1) Emprunt nouveau tracteur

Suite à la décision du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2020 d'acquérir un nouveau tracteur, Monsieur le maire présente aux membres du Conseil plusieurs propositions de financement.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions de financement, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de contracter un emprunt de 12 600€ au taux de 0,39% sur 60 mois auprès du Crédit-Agricole de Lorraine et AUTORISE le Maire à signer le contrat correspondant.

Cet emprunt sera imputé au budget Assainissement.

2) Opposition au transfert de la compétence PLU à la CCSM

Vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014

Vu les articles L5214-16, 5216-5 et L5211-17 du CGCT

Le Conseil Municipal,

Entendu son maire,

La loi ALUR organise un nouveau transfert de droit aux EPCI à fiscalité propre qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU.

Ainsi, les Communautés de Communes deviendront compétentes de plein droit, le premier jour de l'année suivant les élections du président de la Communauté suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2021.

Néanmoins, la loi organise une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres. Si dans les trois mois précédent le 1^{er} janvier 2021, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration de son document d'urbanisme,

La commune s'engage, comme cela a été le cas précédemment, à associer la Communautés de Communes du Sud Messin ainsi que le SCOT de l'Agglomération Messine pour ses décisions modificatives concernant le document d'urbanisme de la commune d'Aube,

Après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Sud Messin,
- DECIDE de demander au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

3. Créances éteintes

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Il convient de délibérer sur des demandes d'admission en créances éteintes déposées par Monsieur Christian THOMAS, Trésorier de Verny, en date du 23 septembre 2020.

Ces demandes concernent :

AFP SIGNAL	59,14	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
------------	-------	--------------------------------------

Monsieur le Maire propose donc d'accepter ces demandes,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE la demande d'admission en créances éteintes détaillée dans le tableau ci-dessus.

8. Divers

- Site internet : un 1^{er} devis a été établi pour un montant de 1 500€. Un second est en cours.
- Céline CANOCICO-HOPP fait un compte-rendu du dernier conseil d'écoles ayant eu lieu le 16 octobre à Ancerville :
 - o Les effectifs sont en hausse : problème de place
 - o Ouverture de classe à Aube ? Comment ? la solution d'un Algeco avait été envisagée il y a quelques années mais son coût à l'achat était d'environ 100 000€. Pourquoi pas en location ? Une autre solution envisagée : la construction d'un groupe scolaire, mais où ?
 - o Toutes les sorties ont été annulées suite aux mesures anti-COVID.

La séance est levée à 21h

Le Maire,